

CONSEIL DES UNIVERSITES

Avis du Conseil des universités au
Ministre de l'Education
sur
les nouveaux programmes 1972/73

Première tranche

PARIS, 30 MARS 1972
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DÉPARTEMENT DES UNIVERSITÉS
DÉPARTEMENT DES MÉTIERS

11.12

30 mars 1972

1. MAITRISE EN FISCALITE (UNIVERSITE DE SHERBROOKE)

Considérant

- a) les avis globalement favorables des experts et du Comité d'évaluation;
- b) les réserves qu'ils ont tout de même formulées quant à la concentration du programme, au corps professoral et à la formation multidisciplinaire des étudiants;

le Conseil des universités recommande, après avis du Comité des programmes

- a) qu'on approuve ce programme de maîtrise en fiscalité, dont la mise en oeuvre devra être reportée à septembre 1973;
- b) que l'Université de Sherbrooke prévoie l'engagement d'un directeur de programme chevronné et que des ressources lui soient allouées à cette fin;
- c) que l'Université de Sherbrooke réévalue l'intégration de son programme en plaçant l'accent sur la fiscalité canadienne et en assurant aux étudiants une meilleure formation disciplinaire, par exemple en étendant la scolarité à trois semestres (au lieu de deux);
- d) que l'Université de Sherbrooke remette au Comité des programmes, au plus tard le 31 décembre 1972, un rapport sur la réévaluation de ce programme, ainsi que sur la participation de la Faculté de Droit, sur le fonctionnement des stages, et sur les règlements pédagogiques en général;
- e) que le titre de ce nouveau programme soit révisé, compte tenu des travaux du Conseil des universités sur la nomenclature des diplômes.

2. MAITRISE EN PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES (UNIVERSITE DE SHERBROOKE)

Considérant

- a) les avis favorables reçus des experts et du Comité d'évaluation;
- b) les réserves qu'ils ont par contre formulées sur le nombre de professeurs attribués à ce programme et sur l'expérience du corps professoral en place;
- c) l'avis du Comité d'évaluation sur le nombre d'étudiants à accepter dans ce programme;

le Conseil des universités recommande,
après avis du Comité des programmes

- l'approbation de ce nouveau programme à condition que celui-ci démarre avec un petit nombre d'étudiants et que l'Université de Sherbrooke et le Comité des programmes s'entendent sur un plan de développement du programme comprenant l'engagement de nouveaux professeurs seniors.

3. MAITRISE EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (UNIVERSITE
DE SHERBROOKE)

Considérant

- a) l'avis du Conseil des universités au Ministre de l'Education (11 décembre 1970) concernant la priorité à accorder à l'information scolaire;
- b) les réponses satisfaisantes données par le doyen Richard Joly aux questions que lui posait le Comité en juin 1971;
- c) les réticences du Comité sur la nécessité de situer ce programme au niveau de la maîtrise;
- d) les avis reçus des experts consultés lors de l'évaluation en 1971;
- e) l'avis d'opportunité favorable reçu du Ministère de l'Education;

le Conseil des universités recommande,
après avis du Comité des programmes

- a) qu'on approuve la mise en œuvre de ce programme;
- b) que celui-ci soit cependant considéré comme expérimental pour une période de cinq ans;
- c) que le titre de ce nouveau programme soit révisé, compte tenu des travaux du Conseil des universités sur la nomenclature des diplômes.

4. MAITRISE ET DOCTORAT EN SCIENCES NEUROLOGIQUES (UNIVERSITE DE MONTREAL)

Considérant

- a) les avis favorables reçus des experts et du Comité d'évaluation;
- b) la qualité intrinsèque de ces programmes;
- c) la compétence du corps professoral et la valeur reconnue de ses recherches et de ses publications;

le Conseil des universités recommande,
après avis du Comité des programmes

l'approbation de ces nouveaux programmes.

5. BACHELOR OF COMPUTER SCIENCE (SIR GEORGE WILLIAMS UNIVERSITY)

Considérant

- a) les avis favorables reçus des experts et du Comité d'évaluation;
- b) le fait que l'Opération sciences appliquées n'a pas d'objection à la mise en place de ce programme;
- c) le fait que l'orientation générale du programme est acceptable bien qu'il soit encore douteux que le Ministère accorde à Sir George Williams le droit de former des maîtres pour le niveau CEGEP;

le Conseil des universités, après avis du Comité des programmes, recommande

- a) l'approbation de ce nouveau programme;
- b) que la Direction générale de l'enseignement supérieur étudie avec l'Université Sir George Williams la possibilité que ce nouveau programme puisse servir à la formation de maîtres pour le niveau collégial;
- c) que le titre de ce programme soit révisé en tenant compte des travaux du Conseil des universités sur la nomenclature des diplômes.

6. MASTER IN MATHEMATICS (SIR GEORGE WILLIAMS UNIVERSITY)

Considérant

- a) la recommandation du Comité d'évaluation et les avis favorables des experts;
- b) l'étendue du domaine des mathématiques et les besoins de la société en mathématiciens appliqués;

le Conseil des universités recommande,
après avis du Comité des programmes

- a) l'approbation de ce programme à condition que l'Université Sir George Williams donne plus de poids à l'orientation "mathématiques appliquées";
- b) que l'Université soumette, au plus tard en décembre 1972, un rapport sur cette réorientation.

7. MAITRISE EN BIOLOGIE (UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL)

Considérant

- a) les réserves exprimées et les conditions posées à son approbation par les experts et le Comité d'évaluation;
- b) la nécessité de restreindre le champ d'intérêt de ce programme;
- c) le besoin d'étoffer le corps professoral;

le Conseil des universités, après avis du Comité des programmes, recommande

- a) d'approver la mise en oeuvre de ce programme pour septembre 1973;
- b) que cette approbation soit conditionnelle à l'engagement de professeurs hautement qualifiés, à la concentration du programmé dans le domaine de la biologie de l'environnement, à l'amélioration de l'accès pour les étudiants à la documentation scientifique et à une entente de collaboration avec le Centre de recherches écologiques de Montréal et avec d'autres établissements d'enseignement supérieur de la région montréalaise;
- c) que les représentants de l'Université du Québec à Montréal rencontrent ceux du Comité des programmes afin de fixer l'importance des ressources nécessaires à l'émergence du programme, et d'élaborer un plan d'évolution du programme.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

8. MAITRISE ES-SCIENCES - CHIMIE (UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL)

Considérant

- a) la réorientation encourue par le programme à la suite de l'avis rendu par le Conseil des universités et la Direction générale de l'enseignement supérieur en 1971;

- b) l'unanimité des experts et du Comité d'évaluation sur la qualité du programme;

le Conseil des universités, après avis du Comité des programmes, recommande

l'approbation de ce nouveau programme.

9. MAITRISE EN PHILOSOPHIE (UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL)

Considérant

les avis favorables reçus des experts et du Comité d'évaluation;

le Conseil des universités, après avis du Comité des programmes, recommande

- a) l'approbation de ce nouveau programme;
- b) la modification éventuelle de son titre en fonction des recommandations du Conseil des universités sur la nomenclature des programmes.

10. DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL)

Considérant

- a) les avis favorables des experts et du Comité d'évaluation;
- b) les réserves formulées par les experts et le Comité d'évaluation, particulièrement sur le nombre des professeurs et sur l'expérience du corps professoral, dont on reconnaît par ailleurs la qualité;
- c) le fait que le programme de maîtrise en psychologie n'a pas encore produit de diplômés, puisqu'il n'est en place que depuis quelques mois et que, par conséquent, il est impossible d'en connaître les résultats;
- d) le fait que certaines questions demeurent encore sans réponse, par exemple celles qui concernent les conditions d'admission au nouveau doctorat;

le Conseil des universités, après avis du Comité des programmes, recommande:

- a) que la mise en oeuvre de ce programme soit approuvée pour septembre 1973;
- b) que des ressources, dont l'importance est encore à évaluer, soient accordées afin d'étoffer le corps professoral;
- c) que l'Université du Québec à Montréal, avant la mise en oeuvre de ce programme, réponde de façon satisfaisante aux questions du Comité des programmes, en ce qui concerne en particulier les conditions d'admission et les projets de recherche.

LISTE D'ENVOI

Monsieur François Cloutier,
Ministre de l'Education.

Monsieur Yves Martin,
Sous-ministre,
Ministère de l'Education.

Monsieur Pierre-Yves Paradis,
Directeur général adjoint,
Enseignement supérieur.

Aux membres du Conseil des
universités
(comme annexe au procès-verbal).

Aux recteurs des universités
concernées dans l'avis

Québec, le 30 mars 1972.

